



AVIS DE PROMULGATION

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-R-279

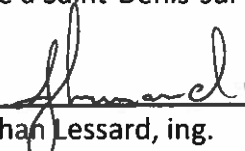
Est, par la présente, donné par le soussigné, Jonathan Lessard, directeur général de la Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, que le Conseil municipal a adopté à sa séance régulière tenue le 4 octobre 2021 le règlement qui suit:

REGLEMENT 2021-R-279 concernant la circulation, le stationnement et la vitesse

L'objet de ce règlement est de remplacer 4 règlements qui ont pour but de gérer la circulation, le stationnement et la vitesse. De plus, ce règlement regroupe et ajuste ces normes afin qu'elles s'appliquent en concordance. Enfin, les normes amélioreront la sécurité des voies publiques et particulièrement aux abords de l'école St-Denis.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement sur le site web de la Municipalité ou au bureau de celle-ci et il entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Denis-sur-Richelieu ce 5 octobre 2021

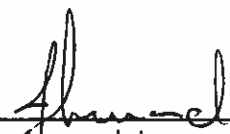


Jonathan Lessard, ing.
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Jonathan Lessard, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à partir de 13h00 heures le 5^e jour d'octobre 2021 sur le babillard situé à l'entrée du bureau municipal, et sur le site Internet de la Municipalité, tel que le prévoit le règlement 2019-R-260 sur les modalités d'affichage des avis publics.

EN FOI DE QUOI, j'é mets ce certificat ce 5^e jour d'octobre 2021.



Jonathan Lessard, ing.
Directeur général et secrétaire-trésorier